Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260218-032026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- *en exercice : 15*
- *présents : 10*

Séance du 16 février 2026
Date de convocation : 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : *M. BUISSET David, M. David ROUILLE, M DEFFAINS Mickaël, Mme GROSSET Christèle, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, M FOUERE Jean-Claude, Mme DELAHAYES Oksana, M RENAULT Alain, Mme DUFOUIL Christiane.*

Absents excusés *: Mme LETEURTOIS Delphine, , Mme PEUVREL Mireille, M MAHE Olivier, M. Frédéric BOUGARD, Mme VAUQUENU Mélanie.*

Secrétaire de séance : *M RENAULT Alain.*

Délibération n°03/2026.

OBJET : POSE D'UN COMPTEUR TEMPORAIRE D'ELECTRICITE POUR LES MANIFESTATIONS DANS LE BOURG.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal que les diverses manifestations annuelles prévues à l'église et à l'étang nécessitent une offre d'électricité adaptée et propose l'installation d'une borne temporaire en partenariat avec Enedis.

Monsieur le Maire présente l'offre d'Enedis aux Membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT d'autoriser la pose d'un compteur temporaire d'électricité au muret de l'église.
- ACCEPTENT l'offre d'Enedis pour un montant de 1 684.80 € H.T.
- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Date d'affichage : 17 février 2026.

. Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le Maire,
David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY
35190 (ILLE-ET-VILAINE)